

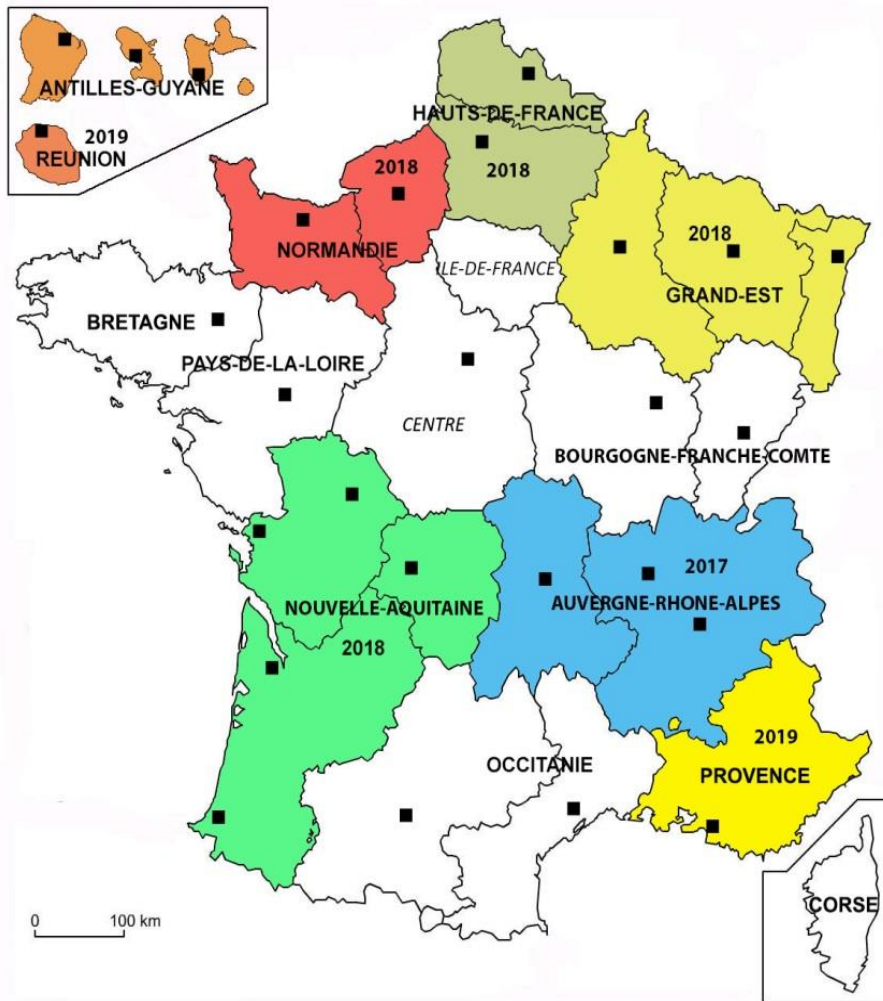


Le Pôle associé BNF-Nouvelle Aquitaine

Laure Joubert

Les pôles associés régionaux de la BnF

■



- Un dispositif proposé par la BnF et adapté à la conduite de programmes de coopération au niveau régional
- Des actions diversifiées autour du patrimoine : signalement, numérisation, valorisation, EAC, etc.
- Des acteurs-pivots (DRAC, SRL) et une instance régionale de concertation (commission Patrimoine)
- Des conventions quinquennales (2015-2019, 2020-2024) qui permettent de fixer des objectifs sur la durée

Contexte de construction du PAR

- 2016 : fusion de 3 régions, Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin...où le Plan d'action pour le patrimoine écrit s'est développé différemment
- 6 BMC mais également des fonds, plus ou moins importants répartis dans une quarantaine de bibliothèques municipales
- Volonté de la DRAC de relancer un programme pour le patrimoine écrit uniforme sur l'ensemble de la région
- Une nouvelle agence régionale issue de la fusion de trois anciennes structures
- 2017 : enquête du SLL sur les collections d'imprimés anciens et de manuscrits restant à cataloguer ou rétroconvertir... mais des réponses lacunaires

...et une signature officielle en octobre 2018

Fonctionnement du PAR

- **Une convention avec 3 membres signataires (BNF, DRAC, ALCA)**
- **Des rôles bien identifiés**
 - BNF : expertise scientifique, formations spécifiques gratuites nécessaires à l'accompagnement des projets, information notamment par des journées d'étude, support technique et éventuellement budgétaire.
 - DRAC : aspect contractuel, coordination entre le programme du PAR et les projets développés sur le territoire et bénéficiant d'un soutien du ministère de la Culture.
 - ALCA : correspondant opérationnel auprès des bibliothèques, interlocuteur de la BNF, suivi des programmes régionaux.
- **Un comité de pilotage annuel réunissant les signataires pour dresser un bilan**
- **Une implication des acteurs de terrains (bibliothèques territoriales, universités - CRFCB et bibliothèques universitaires) dans le cadre de la commission patrimoine écrit**

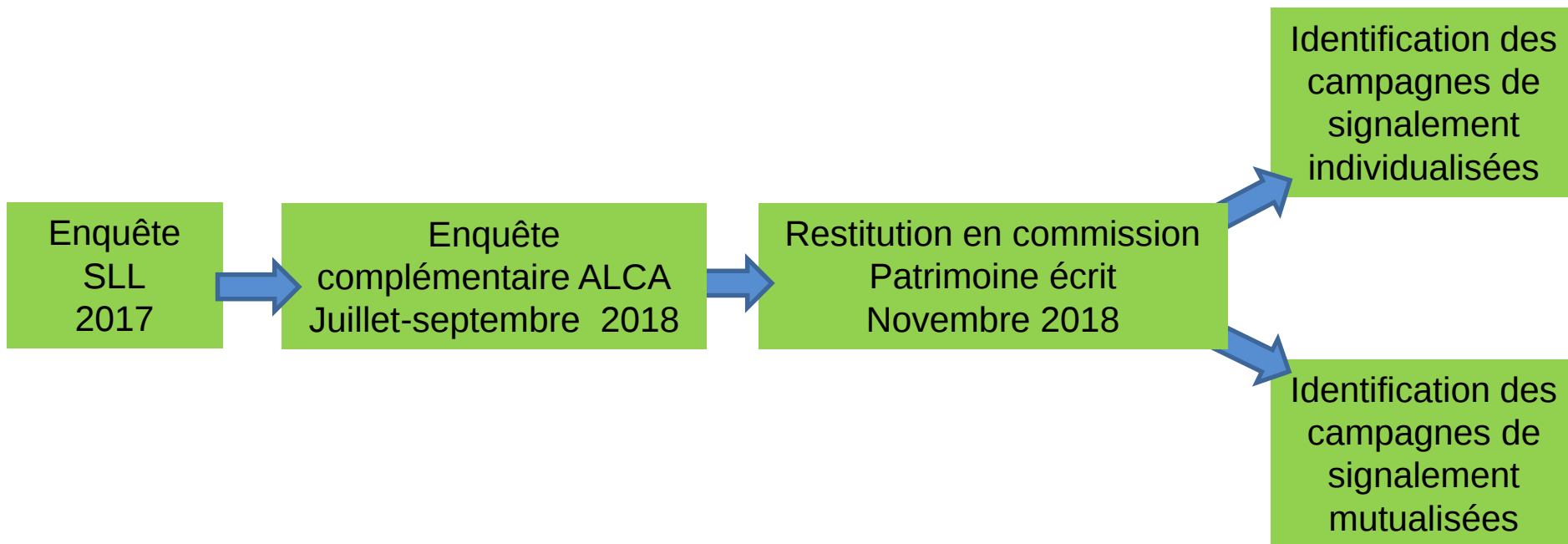
Objectifs du PAR

- **Le recensement des fonds patrimoniaux, anciens, locaux et spécialisés de la région Nouvelle-Aquitaine dans le RNBFD et leur signalement dans le CCfr.**
- **La valorisation numérique dans Gallica des collections patrimoniales.**
- **La valorisation par le PAR des ressources d'intérêt local et régional de Gallica auprès des publics.**
- **Un programme spécifique autour des manuscrits d'auteurs liés à la région.**
- **Des formations et journées d'étude**

La mise en place du plan de signalement : première action opérationnelle

/ Les étapes de conception du plan de signalement

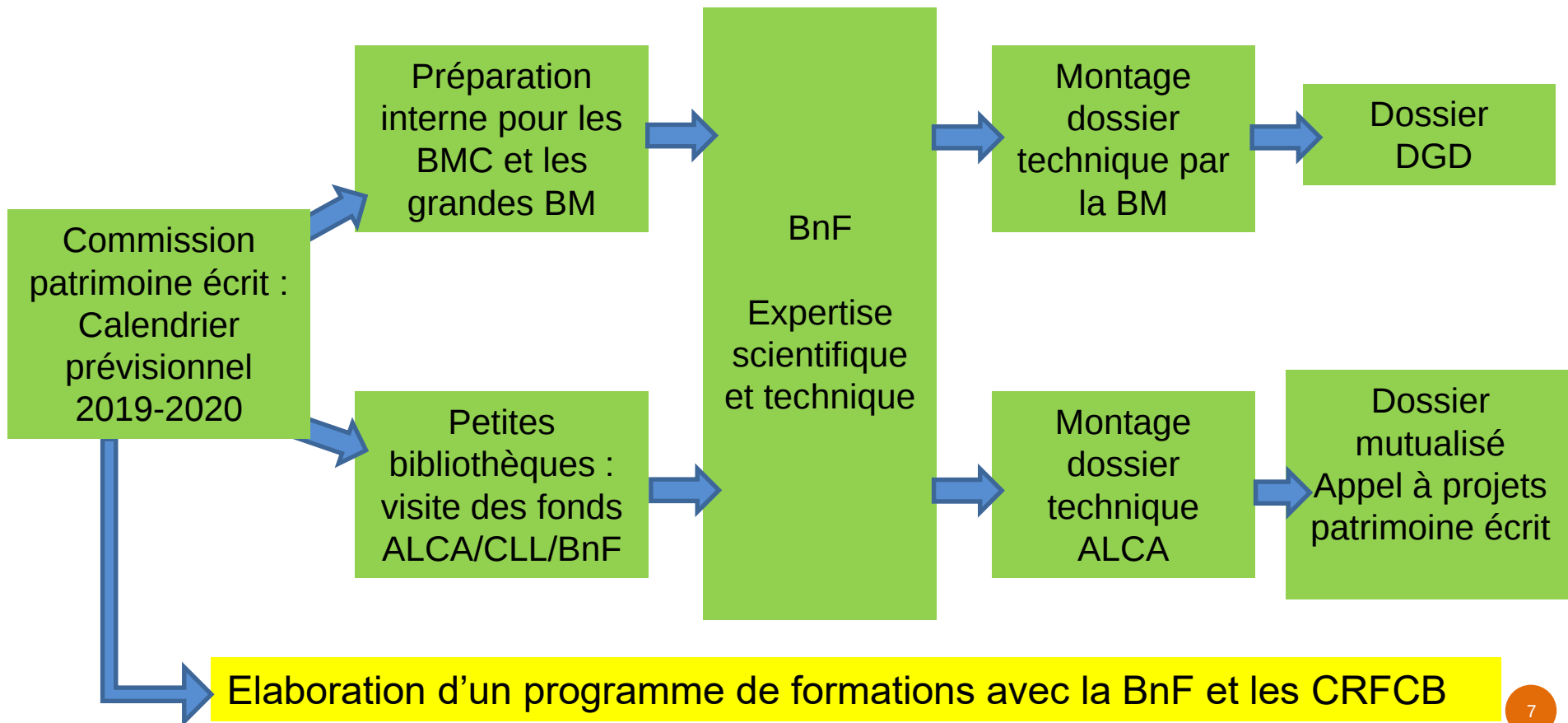
- Phase 1 : identification des fonds à traiter



L'exemple du plan régional de Nouvelle-Aquitaine

/ Les étapes de conception du plan de signalement

- Phase 2: préparation des campagnes de signalement



Autres actions mises en œuvre

- **La valorisation des collections régionales dans Gallica**
 - Numérisation des revues des sociétés savantes
 - Programme de numérisation partagé régional
 - Projet d'éditorialisation
- **La valorisation par le PAR des ressources de Gallica**
 - Les clefs du patrimoine
 - Des contenus à venir sur le site d'Alca : Gallica territoire, documents epub
 - Pastilles video
- **Les manuscrits d'auteurs**
 - Prochain programme discuté à la commission du 15 novembre
- **La formation**
 - 21-22 novembre formation à la rétroconversion des fonds patrimoniaux à Médiakitaine
 - Formation TAPIR pour les BM à Poitiers

Premier Bilan

- **Un fonctionnement lent à mettre en place dans un contexte de refonte territoriale : multiplication des acteurs, distances, délais de conception ralentis.**
- **Et une première convention d'une durée très courte puisqu'elle s'achèvera en décembre 2019.**
- **Mais une première opération lancée à l'automne 2019 : signalement des fonds de Bellac, Saint-Jean d'Angely et Oloron-Sainte-Marie.**
- **...et des fonds à identifier dans les mois à venir pour poursuivre ces opérations.**
- **La perspective de signer une nouvelle convention avec la BnF pour la période 2020-2024.**